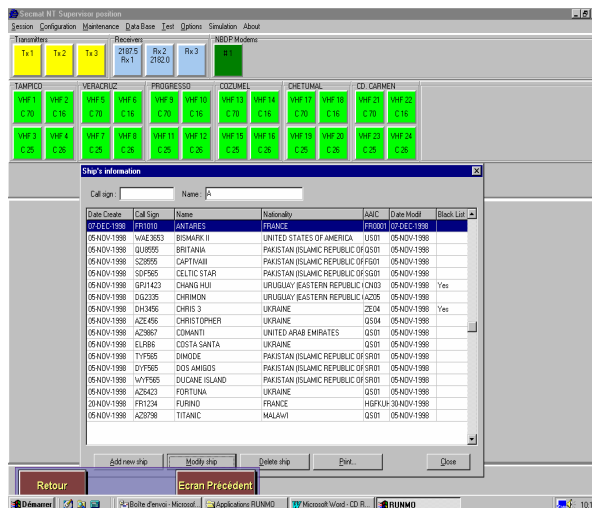


Bande  
 VHF

# TRAFIC COMMERCIAL ASN : TERRE-VERS-NAVIRE RADIOTELEPHONIE AUTOMATIQUE

L'objet de ce module est le traitement de l'établissement des appels ASN Terre vers-Navire, pour le trafic commercial en radiotéléphonie automatique, en VHF.

- Conforme aux dernières recommandations de l'UIT-R M.493, M.541, M.689 et M.585
- Gestion des équipements radio
- Gestion des accès au RTCP
- Contrôle automatique d'autorisation d'appel
- Taxation des appels
- Diffusion des appels
- Génération de messages vocaux destinés à l'appelant
- Compatible avec les autres modules logiciels des services du SMDSM et des Services Mobiles Maritimes
- Fonctionne sous Windows <sup>TM</sup>XP



### Appels Terre-vers-Navire

Quand l'EGCA (Equipement de Gestion et de Commutation des Accès) reçoit un appel du réseau commuté RTCP, la station côtière contrôle l'identité du navire dans la Base de Données des Navires.

### Structure du fichier de la base de données

Si le navire est dans la Base de Données, les informations suivantes sont disponibles: Type de l'équipement à bord (ASN, VHF/MF/HF), canal d'appel de la station côtière, Autorisé ou non.

### Etablissement de l'appel avec le navire

Si le navire est autorisé et si un canal de trafic est disponible, l'EGCA de la station côtière émet une séquence d'appel sur le canal d'appel ASN (C70).

Si aucune réponse n'est reçue dans les 10 secondes et après 2 tentatives, la station côtière sélectionne d'autres stations radio et recommence l'établissement de l'appel.

### Accusé de réception de la station du navire

Dans les 3 secondes suivant la réception de la séquence d'appel, la station de navire initialise l'envoi d'une séquence d'accusé de réception sur le canal d'appel ASN (C70).

La station côtière envoie alors le signal de sonnerie vers l'abonné appelant, l'abonné du navire dispose d'une minute pour indiquer qu'il peut accepter l'appel en émettant une porteuse et un appel ASN sur le canal de trafic approprié pendant une durée d'une minute.

### Mise en liaison de l'appel et fin de l'appel

- Les étapes de l'établissement de la communication subséquente sont les mêmes que pour les appels Navire-vers-Terre.
- La taxation commence quand le navire appelé décroche. Elle s'arrête et est enregistrée de la même manière que pour les appels Navire-vers-Terre.
- L'enregistrement de la taxation de l'appel peut être post-traité pour les besoins de comptabilité.

### Cas d'un navire non autorisé

Si le navire n'est pas autorisé, l'abonné RTCP appelant est mis en relation avec un serveur d'annonces vocales. Si le navire n'est pas connu, l'abonné RTCP appelant peut être relié à la position de trafic manuel pour une opération manuelle (en option).

### Echec de la communication

L'EGCA émet une annonce vocale, puis la tonalité d'occupation au RTCP.

### Equipement requis

- Equipement de Gestion et de Commutation des Accès (EGCA).
- Un PC Pentium équipé de WINDOWS <sup>TM</sup>XP est recommandé.

### Autres modules requis

- Traitement de la taxation des appels en radiotéléphonie, en VHF.